

2023/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### DÉCISION N°2023/291

Du mardi 03 octobre 2023

### **Autorisant la signature du marché de mission de maîtrise d'œuvre et mission d'Assistance à Maitrise d'Usage pour l'aménagement d'une Rue Jardin – Marché 2023-14 – Lot n°2**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** les articles L.2122.22, L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-2, R.2131-16, R2162-2 et R2162-4,

**VU** la délibération n° 2021/109 du Conseil municipal en date du 07 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la décision 2023-236 en date du 31 août 2023 déclarant le lot n°2 sans suite,

**VU** le choix de la Commission d'appel d'offres du jeudi 21 septembre 2023,

**CONSIDERANT** que le marché consiste en des missions de Maitrise d'Œuvre et d'Assistance à Maitrise d'Usage dans le cadre du projet de création d'une Rue Jardin,

**CONSIDERANT** que l'opération est constituée de deux lots distinguant la nature des interventions :

- Lot 1 : concernant la Maitrise d'Œuvre de la Rue Jardin :
  - Aménagements en faveur de modes de déplacement doux, cycles et piétons
  - Végétalisation
  - Traitement des eaux de pluie
- Lot 2 : concernant l'Assistance à Maitrise d'Usage dans le cadre du projet de création de la Rue Jardin :
  - Donner la parole à l'utilisateur final : habitant, riverain, commerçant
  - Croiser les visions et les objectifs des diverses parties prenantes
  - Accompagner les changements
  - Mettre en place un plan de gestion

**CONSIDÉRANT** que ce marché nécessite une consultation des entreprises selon la procédure prévue aux articles R.2124-1, R.2124-2 et R.2131-16 du code de la commande publique,

**CONSIDERANT** que le marché a été architecturé de la manière suivante :

2023/

Type	Objet
Lot	Lot n°1 : Mission de Maitrise d'œuvre pour l'aménagement d'une Rue Jardin
Tranche	Tranche ferme : Partie forfaitaire
Tranche	Tranche optionnelle n°1 : Partie à bons de commande sans minimum et avec le maximum de 500.000 € HT sur une durée de 48 mois à compter de la date d'affermissement de la tranche
Lot	Lot n°2 : Mission d'Assistance à Maitrise d'Usage pour l'aménagement d'une Rue Jardin
Tranche	Tranche ferme : Phase 1 forfaitaire
Tranche	Tranche optionnelle n°1 : Phases 2 et 3 à bons de commande sans minimum et avec le maximum de 250.000 € HT sur une durée de 48 mois à compter de la date d'affermissement de la tranche

**CONSIDÉRANT** que la procédure, organisée le 07 juin 2023 avec envoi d'une publicité couplée au JOUE et au BOAMP, invitait les entreprises à remettre une offre au plus tard le 11 juillet 2023 à 12 heures,

**CONSIDÉRANT** que le lot n°1 a été déclaré sans suite et relancé en y apportant des modifications substantielles,

**CONSIDÉRANT** que cinq (5) entreprises ont présenté cinq (5) offres pour le lot n°1 dans le délai imparti,

**CONSIDÉRANT** que la société a remis une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité pour le lot n°2 en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2023-14 en son lot n°2 exclusivement :

## DÉCIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : DE SIGNER le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre et mission d'Assistance à Maitrise d'Usage pour l'aménagement d'une Rue Jardin – Marché 2023-14 – Lot n°2 comme suit :

- **Lot n°2 : Mission d'Assistance à Maitrise d'Usage pour l'aménagement d'une Rue Jardin** : avec la société DVTup dont le siège social se situe 2 rue de la Clôture, OASIS 21, 75019 Paris, en groupement avec ALTO STEP.

**ARTICLE 2** : ARRETE le montant du marché comme suit :

- Tranche ferme : 30.865 € HT soit 37.038 € TTC,
- Tranche optionnelle : sans minimum et avec le maximum de 250.000 € HT.

**ARTICLE 3** : ARRETE la durée ferme de la tranche optionnelle à 48 mois à compter de sa date d'affermissement.

**ARTICLE 4** : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

2023/

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 03 octobre 2023.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 09 OCT. 2023

Publié le : 09 OCT. 2023

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur  
Par délégation du Maire  
Riadhe OUARTI  
Directeur Général des Services

Signé électroniquement par :

RIADHE OUARTI

Le 04/10/2023 à 16:20

